



En partenariat avec

CASTEL
ALGERIE

Rouiba



• PRIX PIERRE CASTEL 2022 •

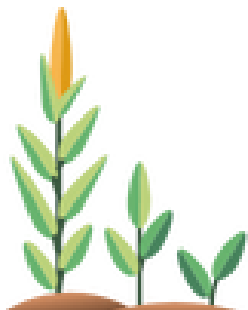
Règlement de l'appel à candidature

" Les défis démographiques auxquels doit faire face l'Afrique sont uniques dans l'histoire de l'humanité. Accompagner le continent africain dans cette évolution, favoriser l'épanouissement de la jeunesse africaine sur place, est un devoir pour ceux qui lui sont attachés. "

Pierre Castel, Président-Fondateur

Le Fonds Pierre Castel, situé au 9 Cours de Gourgue, 33 000 Bordeaux-France et les filiales du Groupe Castel en Algérie, au Burkina Faso, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, à Madagascar et en République Démocratique du Congo, organisent la 5^{ème} édition du PRIX PIERRE CASTEL, du 1^{er} mars au 30 juin 2022

Le présent règlement comporte 13 articles



I – Principes et objectifs

Le Fonds Pierre Castel est né de la rencontre entre Pierre CASTEL et Pierre De Gaétan NJIKAM, réunis par leur attachement pour l’Afrique et leur engagement commun pour la jeunesse entrepreneuriale de ce continent. Leur volonté : contribuer au développement des secteurs de l’agriculture et de l’agroalimentaire, et soutenir la dimension socioéconomique du territoire.

Depuis 2017, le Fonds Pierre Castel - Agir avec l’Afrique s’inscrit dans cette volonté en encourageant et soutenant le développement d’initiatives agricoles et agroalimentaires portées par de jeunes entrepreneurs africains et des institutions publiques et privées investies dans l’intérêt général.

Le Fonds a mis en place, avec le concours de ses partenaires, des dispositifs de financement, de formation et de réseautage visant à apporter une contribution concrète aux défis actuels et futurs de l’agriculture et de l’entrepreneuriat en Afrique.

Le Prix Pierre Castel est l’une de ces actions. Initié en 2018, ce concours créé pour accompagner l’entrepreneuriat agricole africain, identifie et soutien de jeunes entrepreneurs.es agricoles dont les activités contribuent activement au développement socio-économique et environnemental de leur pays. Cette 5ème édition du Prix est organisée dans 6 pays africains :

Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Côte d’Ivoire, Madagascar et République Démocratique du Congo.

A travers ce Prix , le Fonds et ses partenaires partagent et défendent les valeurs de solidarité, de reconnaissance du mérite, du goût de l’effort et du travail, du sens de l’initiative et de l’audace.

II - Les dotations du Prix

Les prix attribués dans le cadre de ce concours, ont pour but de soutenir la croissance des entreprises sélectionnées pour leur qualité et leur impact sur leur environnement économique, social et environnemental. Ils visent également à favoriser la montée en compétence des entrepreneurs, le partage de connaissance et le réseautage via la communauté des Bâisseurs Africains.

Le Prix Pierre Castel 2022 récompense 36 entrepreneurs (6 par pays).

- 🍀 **1^{er} lauréat** : 15 000 €, un parrainage et un programme de coaching
- 🍀 **2nd lauréat** : 10 000 €, un programme de coaching
- 🍀 **4 finalistes** : Accès à des formations entrepreneuriales certifiantes en e-learning avec le Centre du Commerce International de Genève (ITC).

Les coachings sont effectués en collaboration des organismes d’accompagnement certifiés.



En partenariat avec le Groupe Interacadémique pour le Développement (GID), les 4 finalistes de chaque pays ont l’opportunité de concourir au Prix des jeunes espoirs agricoles visant à féliciter le potentiel d’entrepreneurs.es africains.es et leur impact positif sur les systèmes alimentaires. Le règlement et les modalités de ce concours seront portés à la connaissance des finalistes à compter du 1^{er} Septembre 2022.

III - Conditions de participation

Les candidats qui souhaitent déposer leur candidature doivent remplir les critères d'éligibilité ci-dessous :

- 🍃 Avoir la nationalité et résider dans l'un des pays concernés par le Prix Pierre Castel 2022 (Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar, République Démocratique du Congo) ;
- 🍃 Avoir entre 18 et 45 ans ;
- 🍃 Avoir une entreprise relevant des secteurs de l'agriculture et/ou de l'agroalimentaire ;
- 🍃 Justifier de l'existence légale de son entreprise ;
- 🍃 Avoir un projet qui s'inscrit dans le cadre du développement de son entreprise, et qui a un impact social, économique et/ou environnemental mesurable sur son territoire.

IV- Constitution des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être sous format PDF et sont à soumettre sur la plateforme de candidature du Fonds Pierre Castel.

 <https://www.fonds-pierre-castel.org/prix-pierre-castel/prix-pierre-castel-2022/> 

Ils doivent contenir les éléments ci-dessous et être présentés dans l'ordre indiqué :

- 🍃 Un CV (parcours, expérience, motivations et ambitions) ;
 - 🍃 Une copie de la pièce d'identité ;
 - 🍃 Une présentation juridique de l'entreprise (date de création, forme juridique, numéro d'enregistrement au registre de commerce du pays concerné, gouvernance, nombre de salariés...);
 - 🍃 Une présentation commerciale de l'entreprise (offre, environnement, marché, clients, distribution, commercialisation...);
 - 🍃 Une présentation de l'exercice N-1 des éléments financiers de l'entreprise (bilan comptable ou compte d'exploitation...);
 - 🍃 Une présentation détaillée du projet de développement à soutenir (perspectives de développement, impacts sociaux, économiques et environnementaux, création d'emploi, besoins matériels...).
- ⚠️ Les dossiers incomplets ou ne remplissant pas les critères indiqués seront rejetés par défaut.
 - ⚠️ Le dossier de candidature devra être rempli en langue française ou anglaise.
 - ⚠️ Les dossiers ne doivent pas excéder 10 pages de présentation (recto verso).

V – Processus de sélection

Le Fonds mène ses actions dans les pays concernés en coordination avec les filiales du Groupe Castel, les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres d'agriculture et des organismes nationaux pour examiner et identifier les candidatures éligibles.

Des comités et jurys nationaux se réunissent pour sélectionner 6 projets par pays parmi les candidatures soumises. Ces comités et jurys sont souverains, ils sont présidés par les directeurs généraux des filiales du Groupe Castel organisant le Prix 2022, et constitués de personnalités issues du tissu économique local, leurs décisions sont sans recours possible.

Chaque pays se réserve le droit d'apporter des ajustements au présent règlement en fonction des contraintes locales. Le candidat doit par conséquent être attentif aux informations communiquées concernant son pays.

- 🍃 Algérie : <https://castel-algerie.com/>
- 🍃 Burkina Faso: <https://www.brakina-bf.com/prix-castel/>
- 🍃 Cameroun: <https://www.lesbrasseriesducameroun.com/fr>
- 🍃 Côte d'Ivoire : www.solibra.ci/prixpierrecastel-189576.html
- 🍃 Madagascar : <https://www.star.mg/>
- 🍃 République Démocratique du Congo : <https://bracongo.cd/ppc/>

Le Fonds Pierre Castel garantit aux candidats la probité, l'impartialité et l'intégrité des membres des comités et jurys.

- 🍃 **Etape 1** : Identification des candidatures éligibles et sélection de 6 projets/pays par les comités de sélection.
- 🍃 **Etape 2** : Validation des sélections par des visites terrain
- 🍃 **Etape 3** : Audition des candidats retenus par les jurys nationaux et sélection de 2 finalistes/pays pour la finale.
- 🍃 **Etape 4** : Audition des finalistes en visio-conférence par le Grand Jury présidé par Pierre CASTEL et désignation des lauréats.

VI – Critères d'évaluation des dossiers

L'évaluation et la sélection des candidats sont basées sur l'esprit entrepreneurial, l'expérience de l'entrepreneur dans son secteur d'activité, l'impact socio-économique et environnemental de l'activité et la qualité du dossier soumis.

VII – Calendrier et modalités

- 🍃 **Appel à projets** : Du 15 mars au 15 avril
- 🍃 **Sélection des 6 candidats par pays par les comités de sélection** : semaine du 18 avril
- 🍃 **Visites terrain des entrepreneurs sélectionnés** : du 25 avril au 06 mai
- 🍃 **Audition des candidats par les jurys et sélection des finalistes** : semaine du 09 mai
- 🍃 **Coaching des finalistes par les organismes d'accompagnement** : du 16 au 31 mai
- 🍃 **Grand Jury** : semaine du 06 juin
- 🍃 **Cérémonie de remise de prix** : période du 15 au 30 juin

ANNEXES

VIII - Responsabilité du Fonds Pierre Castel

Le Fonds Pierre Castel se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Tout changement sera notifié par publication sur le site du Fonds www.fonds-pierre-castel.org.

IX - Acceptation du règlement

Le candidat manifeste par simple envoi de son dossier de candidature, son accord sans réserve pour toutes les clauses du présent règlement. Tout manquement au règlement et plus généralement, toute fraude ou tentative de fraude entraîne automatiquement l'élimination du candidat.

Le règlement est téléchargeable sur le site internet du Fonds Pierre Castel www.fonds-pierre-castel.org Il peut être modifié à tout moment par le Fonds. L'avenant entre en vigueur à compter de sa mise en ligne et sera réputé « accepté » du simple fait de la participation du candidat au concours.

X - Frais de participation

Le concours est gratuit et n'est soumis à aucune obligation d'achat ni à aucun frais de gestion de dossier. Les frais afférents à la présentation de candidature (frais de constitution du dossier, de présentation devant les jurys, frais de déplacements, etc.) sont à la charge de chacun des candidats. Aucun remboursement de frais ne sera effectué.

XI - Droit de communication et à l'image

Les candidats et les structures de promotion autorisent les organisateurs et partenaires à publier les informations générales les concernant dans le cadre des actions de communication du PRIX PIERRE CASTEL pendant et après la durée de l'édition, sans pouvoir prétendre à aucun droit, quel qu'il soit.

XII - Droit applicable – Juridiction compétente

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige afférant à son interprétation et son application relève de la seule compétence juridictionnelle du tribunal administratif de Bordeaux.

XIII – Protection et utilisation des données

Les données collectées dans le cadre du Prix Pierre Castel 2022 sont à destination de :

- Fonds Pierre Castel
- Filiales Castel qui organisent le Prix (Castel Algérie, Brakina, Sabc, Solibra, Star, Bracongo)
- Partenaires locaux qui interviennent dans le cadre de l'organisation du Prix
- Partenaires intervenant dans le cadre du dispositif de formation et de coaching

Utilisation des données

- Gestion et traitement des dossiers de candidature
- Communication dans le cadre du Prix Pierre Castel
- Stockage dans la base de données
- Intégration des lauréats et finalistes dans la communauté des Bâisseurs Africains
- Élaboration d'études et de statistiques

Les données personnelles sont conservées pour toute la durée d'existence du Fonds Pierre Castel - Agir avec l'Afrique.

Accès aux données

Tout candidat soumettant sa candidature au Prix Pierre Castel 2022 a la possibilité d'exercer ses droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression au traitement de ses données conformément aux articles 38 à 40 de la loi du 6 janvier 1978. En application du règlement 2016/679 du 27 avril 2016,

la personne physique peut exercer son droit à la limitation du traitement, à l'effacement de ses données et la portabilité à partir du 25 mai 2018.

Ces droits peuvent être exercés auprès du Fonds Pierre Castel - Agir avec l'Afrique qui a collecté les données à caractère personnel par voie électronique : contact@fonds-pierre-castel.org .

Fonds de dotation Pierre Castel

Siret : 833 678 022 00025 - Code APE 9499Z

9 cours de Gourgue 33000 Bordeaux - www.fonds-pierre-castel.org

Mail : contact@fonds-pierre-castel.org - Tél : +33 5 35 54 75 01 – C : + 33 6 84 98 43 41

